Dossier technique "Chapes et carrelage" - Chapes rapides (sous Avis technique) (9)

Mars 2023

Le dossier technique « Chapes et carrelage » élaboré par la LCA-FFB et ses partenaires fait le point sur les chapes rapides. Celles-ci sont généralement composées d'un mortier à prise et durcissement rapide et sont destinées à être revêtues.

Domaines d'emploi acceptés : à l'intérieur des bâtiments

- en poses adhérentes, désolidarisées et flottantes dans des locaux privatifs ou collectifs
- dans des locaux à fort trafic classés P4/P4S en pose adhérente (sols avec siphons et/ou désolidarisée ; dans ces locaux, seule la pose de carreaux de céramiques et assimilés est visée.

Nature des supports visés : en maçonnerie, planchers béton et dallages sur terre-plein

Epaisseurs nominales minimales d'application de la chape

Types d'ouvrages	ÉPAISSEURS POSSIBLES		
	Chapes adhérentes sur barbotine	Chapes flottantes sur isolant (hors encodage de sols chauffants)	Chapes désolidarisées sur film polyéthylène
Locaux privatifs ou collectifs jusqu'à P3	- de 15 à 100 mm - localement 10 mm Épaisseur mini au droit du siphon : 5 mm	- de 35 à 100 mm	- de 35 à 100 mm
Locaux à forts trafics P4 / P4s	- de 30 à 100 mm Épaisseur mini au droit du siphon : 15 mm	Interdit	- de 50 à 100 mm

Revêtements mis en œuvre sur la chape

- Carrelages parquets sols plastiques sols textiles, ...
- Délai minimal de recouvrement à 20° suivant la nature du revêtement :

Revêtement	Délai minimal (selon avis technique)	
Carrelage	Entre 4 et 24 h	
Rapréage	Entre 6h et 24h	
Parquet	48h et 7 jours	
Textile	Entre 6h et 24h	
Sols PVC / linoléum	72 h	

A NOTER : l'Avis technique spécifique au procédé peut spécifier des délais différents.

Auteur



Article imprimé le 31/10/2025 © infociments.fr